

WEBINAIRE D'INFORMATION SUR LE GUICHET UNIQUE RÉGIONAL ET L'UTILISATION DE VIATRAJECTOIRE

Fonctionnement du webinaire



Session d'une durée de 2h



L'utilisation de votre microphone n'est pas requise.



Posez vos questions via le chat intégré : bouton « Q. et R. »



En fin de session : **Qu'avez-vous pensé de cette FAQ ?**
Un sondage de satisfaction est disponible à la fin de la session.

SOMMAIRE

1- Panorama des Dispositifs de Soins Résidentiels

- Rappel des spécificités des ACT, LHSS et LAM.

Rôle et Missions du Guichet Unique Régional (GUR)

- Présentation du GUR (rôle, objectifs, missions, fonctionnement)

➤ *Temps de Q/R*

2- Formation accélérée à l'Outil ViaTrajectoire

- Présentation de l'outil
- Démonstration pratique de la nouvelle procédure de dépôt des dossiers

➤ *Temps de Q/R*

● 1. PANOMARA DES DISPOSITIFS DE SOINS RÉSIDENTIELS : ACT, LHSS, LAM

Les Lits Halte Soins Santé (LHSS) : L'aval médico-social à court terme pour les soins des personnes sans abri.

Présentation globale

- **Hébergement en structure collective avec blanchisserie et restauration**, ouverte en continue. Chambre individuelle ou partagée (de 3 personnes maximum).
- À destination de **personnes sans domicile personnel**, souffrant de **pathologies aiguës** nécessitant des **soins** infirmiers ou dont l'état de santé est **incompatible** avec une situation de **rue, ne relevant pas** ou plus **d'une hospitalisation**. Être en **capacité de vivre en collectivité**.
- Accueil de **personnes majeures**, 1 LHSS périnatalité en IDF prévoit l'accueil de femmes enceintes et ou avec enfants de moins de 3 ans malades.
- **Accueil inconditionnel**, pas de titre de séjour ni de ressources exigés. Pas de participation financière obligatoire.
- **Accueil à court terme**, de 2 mois renouvelable, en fonction de la situation médicale.
- **Accompagnement médical** : soins médicaux et paramédicaux, éducation thérapeutique, préparation de la sortie...
- **Accompagnement social** : construction du projet de sortie.

Lits d'Accueil Médicalisé (LAM) : Un lieu de vie pour répondre aux besoins de soins lourds et d'accompagnement durable des personnes sans abri.

Présentation globale

- **Hébergement en structure collective avec blanchisserie et restauration**, ouverte en continue. Chambre individuelle ou partagée (de 2 personnes maximum).
- À destination de **personnes sans domicile personnel**, souffrant de **pathologies chroniques lourdes et invalidantes**, pouvant entraîner une **perte d'autonomie**, **présence infirmière 24h/24**, **incompatibles** avec une situation de **rue** et rendant impossible un hébergement dans d'autres structures, **ne relevant pas** ou plus **d'une hospitalisation**.
- Accueil de **personnes majeures**.
- **Accueil inconditionnel**, pas de titre de séjour ni de ressources exigés. Participation financière de 25% des ressources.
- **Accueil à moyen et long terme**, en fonction de la situation médicale et sociale, et du projet de vie.
- **Accompagnement médical** : soins médicaux et paramédicaux, éducation thérapeutique, préparation de la sortie...
- **Accompagnement social** : construction du projet de vie.

Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) : Hébergement, soins et Éducation Thérapeutique pour la gestion des maladies chroniques des personnes en situation de précarité.

Présentation globale

- **Hébergement en appartement** individuel ou partagé, en diffus, regroupé ou collectif.
- À destination de **personnes ayant besoin d'un hébergement** (pas de domicile personnel ou incapacité à se maintenir dans le domicile), **souffrant de pathologies chroniques somatiques et/ou psychiatriques**, ne relevant pas ou plus d'une hospitalisation mais **nécessitant** des soins et un **suivi médical**, et **présentant des fragilités psychologiques et sociales**.
- **Existence de places d'ACT spécifiques** : addictologie, psychiatrie, sortants de prisons, pédiatrie, cancérologie, VIH, soins palliatifs...
- **Être en capacité de vivre de manière autonome** en appartement mais **avoir besoin d'une coordination de soins**.
- **Accueil de personnes majeures** mais aussi de **mineurs malades** s'ils sont accompagnés par un représentant légal.
- **Accueil inconditionnel**, pas de titre de séjour ni de ressources exigés. Participation financière de 2 euros par jour maximum, si ressources. **Aide alimentaire** via des chèques services et/ou des colis alimentaires, pour les personnes sans ressources.
- **Accueil de moyen et long terme**, en fonction du projet de la personne et de l'évolution de son besoin de coordination médical.
- **Accompagnement social** : stabilisation de la situation sociale, aide dans les démarches administratives, accès aux droits, démarches d'insertion, démarches de sortie vers le droit commun...
- **Accompagnement médical** : mise en place des suivis médicaux, coordination des soins, observance des traitements, rdvs médicaux, accompagnement psychologique, éducation thérapeutique...

● 2. ROLE ET MISSIONS DU GUICHET UNIQUE REGIONAL (GUR)

Présentation du Guichet Unique Régional

- Lancé en novembre 2025 pour **réguler au niveau régional les places d'ACT**, et à compter du **1^{er} semestre 2026** les **places de LAM** et de **LHSS**, soit 2 625 places de places de soins résidentiels au 03/11/2025 sur le territoire.
- Pas de régulation des places d'équipes mobiles (ACT HLM, EMSP, ESSIP), ni d'ACT Un chez soi d'abord, ni des CSAPA avec hébergement.
- Il **remplace les guichets départementaux préexistants**.
- Il **réceptionne l'ensemble des demandes franciliennes de prises en charge en structure de soins résidentiels provenant des prescripteurs** (services hospitaliers, structures AHI, services sociaux de secteur...).
- Il propose ensuite **3 candidatures sur les places disponibles remontées par les opérateurs, en respectant les spécificités et le projet associatif des structures** (ex: places pédiatriques, places dédiées à l'addictologie, à la sortie d'incarcération, aux soins palliatifs...). Celles-ci **restent décisionnaires** des admissions.

Les objectifs du Guichet Unique Régional

- Assurer une **harmonisation du traitement des demandes** vers plus d'**équité** : critères communs de non-admissibilité, choix des personnes positionnées en fonction d'une priorisation médicale et sociale.
- Fournir une **réponse adaptée aux patients ayant besoin d'un hébergement spécifique et de coordination médicale, sociale et psychologique** : amélioration de la coordination, amélioration de l'orientation des usagers concernés.
- **Faciliter le processus de demande et d'accès en structure, en centralisant les demandes** (demande unique au lieu d'une demande par département et/ou structure) **et les places vacantes**.
- Assurer une **meilleure fluidité** : réduction des délais de traitement, gain de temps dans l'analyse des dossiers.
- **Veille sociale** : fonction d'observatoire des demandes, des admissions, et des profils des personnes orientées.
- **Rôle de formation et d'appui** des partenaires à travers des échanges de bonnes pratiques professionnelles sur les dispositifs et les outils.
- **Mise en place d'un partenariat avec les SIAO et les équipes mobiles** pour faciliter les réorientations vers le secteur AHI.
- **Formulation de préconisations en cas de non-admissibilité** de la demande.

Le fonctionnement du Guichet Unique Régional

- **Un dossier médical est exigé pour chacune des personnes malades** du foyer. Merci d'ajouter systématiquement un compte-rendu médical récent en pièce-jointe du dossier.
- Un **rapport social complet** est indispensable, afin de comprendre la **situation** globale de la personne, sa **situation résidentielle**, son **parcours** de vie, son **besoin d'hébergement**, son **degré d'autonomie** dans ses démarches, et ses **besoins en termes d'accompagnement**. Le rapport social ne doit **pas mentionner de pathologie** médicale.
- **Tout dossier incomplet fera l'objet d'un rejet** et d'une demande d'informations complémentaires.
- La demande doit être faite par un professionnel de santé (médecin ou IDE) pour les LHSS, par un médecin pour les LAM, et pour les ACT pas d'obligation réglementaire concernant l'orienteur (travailleur social, médecin...).
- Les demandes de prises en charge pour les ACT sont à effectuer sur **Via Trajectoire** à compter du 2/12/25.
- **Attention : Pour les dossiers transmis et maintenus au guichet unique de Paris entre septembre 2021 et octobre 2025, merci de relancer une demande sur Viatrajectoire. Une communication vous sera transmise en ce sens.**

Etude des dossiers ACT

- Les demandes reçues font l'objet d'une **lecture sociale et médicale** par l'équipe médico-sociale du GUR. Seules les demandes considérées à discuter sont étudiées en **commission** mensuellement, après discussion entre le GUR et les différents opérateurs de la région francilienne. Dans l'attente de l'évolution de l'outil, un **retour** sera adressé au prescripteur social pour vous **informer des suites données** à la demande : **avis favorable d'admissibilité**/placement sur liste d'attente, **ajournement**/demande de complément d'information, ou **avis défavorable/refus**. Les **critères de refus** peuvent être **médicaux et/ou sociaux**.
- **Les critères médicaux de refus :**
 - pas besoin de coordination médicale,
 - pas de pathologie chronique (ex : uniquement handicap/séquelles),
 - pas de pathologie somatique ou psychiatrique (ex : uniquement addiction, sauf addiction au crack)
 - pathologie psychiatrique sans suivi suffisamment entamé
 - nécessité d'une structure prodiguant des soins,
 - la personne n'est pas en capacité de vivre seul (ex : pas assez d'autonomie, dépendance, handicap sévère, nécessité d'une présence permanente...).
- **Les critères sociaux de refus :**
 - pas besoin d'accompagnement** social/très autonome dans ses démarches,
 - la demande relève d'**autres types de structure** (ex : EHPAD, LAM, CHRS...) ou du **logement autonome** (ex : demande de logement social),
 - la **personne** est **actuellement en logement** et peut s'y maintenir avec de l'étayage ou risque de perdre en autonomie en intégrant un ACT (ex : décohabitation),
 - composition du foyer incompatible** avec la capacité d'accueil des logements en ACT franciliens (capacité maximale en raison des financements : 3 accompagnants).

Priorisation des demandes

- Si la demande est admissible, le placement sur **liste d'attente** est **valable 3 mois** à compter de la date de la commission. Au-delà de ce délai, vous devez actualiser votre demande. Seules les personnes placées sur liste d'attente peuvent être proposées sur une place disponible.
- En cas de **refus**, le **motif** de refus est **communiqué** ainsi qu'une **proposition de préconisation d'orientation**.
- Une **priorisation des demandes basée sur des critères de vulnérabilité** a été mise en place. Elle remplace la priorisation par ancienneté.
- **Au niveau social : les situations les plus prioritaires** sont les situations de rue, de personnes sans ressources et sans titre de séjour, jeunes ou âgés, allophone, sans suivi social.
- **Au niveau médical, les critères de priorisation** sont : la gravité de la pathologie, l'évolutivité, les comorbidités, l'observance, le nombre de professionnels de santé mobilisés, l'avancée du projet de soin, le niveau d'autonomie globale, et la spécificité des lieux de soins.

● 3. ViaTrajectoire



Qu'est-ce que ViaTrajectoire ?

Présentation globale

Programme d'orientation national soutenu et financé par les pouvoirs publics

ViaTrajectoire est une plateforme numérique sécurisée qui aide les usagers et les professionnels de santé à trouver un établissement adapté aux besoins médicaux et sociaux

Quelques dates clés :



Qu'est-ce que ViaTrajectoire ?

Les principaux parcours accessibles

Un patient a besoin d'une admission en **SMR**, **USP**
ou **HAD**

Un patient a besoin d'une prise en charge en **ACT**

Un enfant ou un adulte a besoin d'obtenir une
place dans un **ESMS** après accord CDAPH

SANITAIRE

GRAND ÂGE

HANDICAP

TROUBLES DU
NEURODÉVELOPPEMENT

Un usager a besoin d'une admission en
**établissement d'hébergement pour personnes
âgés** (EHPAD, résidence autonomie, USLD, etc.)

Un enfant nécessite un dépistage de troubles de
neurodéveloppement (TND) avec une prise en charge
par la **Plateforme de Coordination et d'Orientation
(PCO)** de son territoire

Qu'est-ce que ViaTrajectoire ?

Les points clés de l'outil

Aide à l'orientation et à la recherche d'établissement



Formulaire d'admission homogénéisé et dématérialisé par parcours



Tableau de bord mis à jour en temps réel



Observatoire statistique : construction de rapports d'activité et analyse des parcours



Annuaire grand public interfacé avec le Répertoire Opérationnel des Ressources



Envoyer une demande de prise en charge en ACT

Services sociaux
ou médecin



Création du dossier

Médecin



Orientation
Volet médical
Volet soin et
projet

Services
sociaux



Volet administratif et social
Service demandeur

Services
sociaux



Envoi du dossier

En attente GUR



Analyse du
dossier et
réponse



Patient admissible
sur liste d'attente

GUR



Transmission du
dossier aux ACT

En attente ACT



Analyse du dossier
et réponse



Patient non
admissible



Refus motivé
Préconisations



Création d'un nouveau
dossier vers l'orientation
appropriée si l'ACT ne
correspond pas au profil du
patient

Envoyer une demande de prise en charge en ACT

Les prérequis

ViaTrajectoire permet de créer et d'envoyer des demandes d'admissions pour un patient, à condition que le demandeur ait un compte sur ViaTrajectoire, et que ce compte soit rattaché à une structure décrite dans ViaTrajectoire.

Il est possible de suivre en temps réel toutes les demandes créées par des utilisateurs de la structure à l'aide du tableau de bord partagé au sein d'une équipe.



Prérequis à l'échelle de la structure :

- Être décrit dans ViaTrajectoire
- Avoir renseigné au moins une unité

Prérequis à l'échelle de l'utilisateur :

- Avoir un compte ViaTrajectoire actif
- Avoir une habilitation permettant de créer et compléter des demandes :
 - Prescripteur médical
 - Equipe soignante
 - Gestionnaire administratif et social



Envoyer une demande de prise en charge en ACT

Démonstration

← → ↻ 📄 trajectoire.sante-ra.fr/Trajectoire/Default.aspx 🔍 ☆ 🌐 ⋮

ViaTrajectoire Bienvenue sur ViaTrajectoire

> Accueil ⓘ

Une orientation personnalisée et informatisée

ViaTrajectoire est un service national public, gratuit et sécurisé qui propose une aide à l'orientation personnalisée dans le domaine de la santé.

PARTICULIERS

Découvrez votre nouveau site usager !

C'est parti ▶

Consultez l'annuaire des établissements et services

Créez ou actualisez votre dossier

Facilitez votre admission en établissement et services de santé ou médico-social

Créez ou actualisez votre dossier

Consultez l'annuaire des établissements et services

Vous êtes un professionnel ?

PROFESSIONNELS LIBÉRAUX OU EN ÉTABLISSEMENT

S'IDENTIFIER PAR CARTE CPX

— OU —

S'IDENTIFIER PAR E-CPX

PRO SANTE CONNECT
Un service du ministère chargé de la Santé

Nom d'utilisateur

Mot de passe

[Mot de passe oublié ?](#)

PROFESSIONNELS